

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA POLITIQUE

Puisqu'on ne peut pas parler d'autre chose, il faut se résigner à tenir le langage du bon sens, ce qui n'est pas très aisé, car on risque de n'être pas toujours compris. Vous remarquerez tout d'abord qu'on n'a jamais autant parlé d'honneur que depuis qu'on cherche à se déshonorer les uns les autres, et puis on fait une étrange application ou un singulier abus de ce mot. On dit que l'honneur de l'armée peut être atteint si on revise le jugement d'un conseil de guerre, et on rencontre de bonnes gens qui hochent la tête d'une façon significative. Mais alors la magistrature serait bien souvent atteinte, puisque ses jugements sont souvent réformés, et cependant on ne songe pas à voir, dans la réparation de ses erreurs, une cause de diminution de son autorité.

On veut aussi que l'honneur de l'armée soit compromis par les fautes de quelques-uns, et on considère volontiers qu'il serait patriotique de les cacher. C'est une absurdité.

Ce n'est pas le crime du lieutenant-colonel Henry, ce ne sont pas les incorrections de M. du Paty de Clam qui effleurent jamais le prestige de l'armée. Des collectivités ne sont pas responsables des erreurs de quelques-uns. Bourmont et Grouchy n'ont pas déshonoré l'armée de Napoléon, Cauchon n'a pas déshonoré l'épiscopat, Borgia n'a pas déshonoré la papauté.

Laissons là ces moyens misérables de polémiques. On honore au contraire l'armée, on lui rend service en n'hésitant pas à frapper les indignes. Ce n'est jamais elle qui se plaindra si on la débarrasse des brebis galeuses, et dans la tourmente que nous traversons, elle sortira peut-être plus grande encore et plus respectée, puisqu'elle aura conservé ses amis et ses défenseurs naturels, et qu'elle aura trouvé des avocats parmi ceux qui avaient jadis l'habitude de ne pas lui ménager leur hostilité.

(Le Petit Bleu de Paris.)

L'AFFAIRE.....

L'état-major

En conseil des ministres il a été décidé samedi que la révision aurait lieu; le général Zurlinden, ministre de la guerre et M. Tillaye, ministre des travaux publics, tous deux démissionnaires, ont été remplacés le premier par le général Chanoine, le second par M. Godin, sénateur de l'Inde.

M. Godin

M. Jules Godin est un vieux parlementaire. Sa première élection date, en effet, de 1876, et il fut l'un des 363.

C'est un légiste comme son prédécesseur. Avocat au Conseil d'Etat et à la cour de cassation, il rédigea pendant dix ans le Journal de Droit criminel.

Cet avocat, qui est né à Versailles en 1844, a été député, puis sénateur de l'Inde française.

Ajoutons que M. Godin, qui a vaillamment

fait son devoir en 1870, a été capitaine de l'armée territoriale.

Le général Chanoine

Le nouveau ministre de la guerre a soixante-trois ans, il est né en 1835, à Dijon.

Entré à Saint-Cyr, en 1852, il était élève de l'école d'application de l'état-major, en 1854.

Après avoir été successivement aux zouaves et aux dragons, il est envoyé en Chine, comme capitaine, pour faire fonctions de chef d'état-major du corps expéditionnaire et, de là, au Japon, comme chef de mission.

En 1865, aide de camp du général Bourbaki, au camp de Châlons, il est chef d'escadron après la guerre et est attaché à l'état-major du ministre.

Devenu lieutenant-colonel, en 1878, il est envoyé en Russie; il y séjourne deux ans comme attaché militaire à l'ambassade de France.

Colonel en 1880, il commande un régiment de cuirassiers, et part ensuite en mission en Extrême-Orient.

Général de brigade en 1885, divisionnaire en 1893, il commande la 1^{re} division à Lille.

Grand-officier de la Légion d'honneur, il compte de nombreuses citations à l'ordre du jour, et comme campagnes: Orient, Afrique, Chine et Allemagne.

En 1875, il a fait partie des officiers envoyés aux manœuvres de l'armée russe et, en 1893, c'est lui qui a reçu les marins russes à Paris.

C'est un républicain sûr, de vieille date, et Gambetta, qui s'y connaissait, l'avait qualifié d'excellent chef et de serviteur fidèle de la patrie.

C'est le plus bel éloge qu'on puisse en faire.

Plainte contre M. Picquart

Plusieurs de nos confrères se déclarent autorisés à affirmer que, dans le conseil des ministres de samedi, le général Zurlinden aurait déposé une plainte en faux contre M. Picquart, auteur présumé et suffisamment compromis du faux désigné sous le nom de *Petit Bleu*.

La Commission de Révision

La commission instituée au ministère de la justice pour donner son avis sur les demandes de révision se réunira demain mercredi pour commencer l'examen du dossier de l'affaire Dreyfus.

Parmi les jurisconsultes choisis pour faire partie de cette commission nous relevons avec plaisir le nom de notre sympathique compatriote M. Laborde.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les vacances scolaires

Nous voici bientôt à la fin des vacances scolaires. Elles vont disparaître à la grande satisfaction des familles qui les trouvent presque toujours trop longues.

Ah! ces congés des instituteurs primaires comme ils leur sont reprochés dans le public!

Il semble que ce soit là un privilège dont ils jouissent injustement.

On ne parle pas des vacances des Lycées et les vacances des professeurs de l'enseignement secondaire ne paraissent pas trop longues mais pour les écoles primaires c'est autre chose!

Eh bien! nous aimerions beaucoup de savoir quel est celui qui, ayant toute la semai-

ne, à instruire et à morigéner 40 ou 50 bambins de 6 à 12 ans, ne serait pas heureux d'avoir tous les ans cinq ou six semaines pour faire une nouvelle provision de santé et de patience?

On trouve parfois des conseils municipaux ou généraux qui, sous le prétexte de favoriser l'agriculture qu'ils sont censé représenter, et pour donner satisfaction à cette ridicule manie qu'ont les gens de la campagne de qualifier de fainéants tous ceux qui ne font pas un métier manuel, veulent bien émettre des vœux pour demander la modification de la durée des vacances scolaires ou bien pour les faire reporter à une époque de l'année plus favorable à tels travaux particuliers: moissons, semailles, récoltes diverses, etc.

Nous avons vu cela il y a quelques années sous le ministère Spuller, dans un grand nombre de communes rurales.

On a fini par renoncer à ce système et l'on a eu raison dans l'intérêt des études comme aussi pour la bonne organisation des classes.

Quant à la raison tirée des services que peuvent rendre les enfants dans la famille, il est permis de penser que, pour les travaux agricoles ou industriels, des enfants de 6 à 11 ans constituent plutôt un embarras qu'une aide et si, par exception, quelques-uns, le 1/10 par exemple, se rendent utiles, les autres 9/10 sont plutôt une charge. Si vous fermez les écoles pour les grands, il faudrait les ouvrir pour les petits qui embarrassent chez eux. Comment concilier des intérêts si opposés?

Enfin il est une mesure qu'on critique à juste titre et qui n'est, pensons-nous, approuvée par personne. C'est la décision du Ministre qui a permis d'accorder des vacances supplémentaires aux maîtres qui ont fait des cours d'adultes ou des conférences.

Cette mesure aussi bizarre qu'injuste a soulevé des récriminations générales. Elle a contribué à faire naître, entre des instituteurs voisins et également méritants, des sentiments de jalousie fort regrettables.

Dans certains endroits, à la campagne surtout, les gens se sont dit: « Pourquoi M. X. n'a-t-il pas fait de conférences comme son collègue de Y. — C'est sans doute parce qu'il n'est pas capable d'en faire? — Et des bruits funestes se propagent. Ajoutez à cela 15 jours de vacances accordés en plus à ceux qui ont fait des conférences et vous trouverez là des motifs suffisants pour mécontenter les maîtres qui, pour des raisons particulières souvent fort justifiées, et indépendantes de leur volonté n'ont pas fait de cours d'adultes et des conférences mais se sont, toute l'année, consacrés avec beaucoup de zèle à leur tâche déjà assez lourde de l'enseignement proprement dit.

Supposez des maîtres exerçant dans des écoles de hameaux où l'éloignement ne permet pas en hiver de grouper le soir les jeunes gens et encore moins les jeunes filles. Toute une catégorie fort intéressante de fonctionnaires se trouve ainsi exclue de la mesure de faveur accordée aux instituteurs qui peuvent organiser des cours, grâce à une population plus dense et à des facilités diverses que l'on peut mettre à profit. Nous avons vu, dans une même école, l'une des classes fermée 15 jours plutôt que les autres parce que le maître avait fait un cours d'adultes et ses collègues n'en avaient point fait. Ne pourrait-on pas trouver des récompenses mieux appropriées à leur but et ne faisant pas payer aux enfants des services rendus aux adolescents?.....

Enfin quand donc verra-t-on, en haut lieu, les avantages d'une réglementation uni-

forme pour les vacances, comme on l'a tant demandé de divers côtés?

UN AMI DU PROGRÈS.

Election législative

MAYENNE

Inscrits: 20.631. — Votants: 16.759.
M. Dérivière-Desgardes, républicain progressiste 9.457 voix, Elu.

M. Leblanc, conservateur 7.188 voix.
Il s'agissait de remplacer M. Chaubin-Servinière, républicain modéré, qui avait été réélu, sans concurrent, par 13.065 voix, aux dernières élections générales.

L'élection de Narbonne

On mande de Narbonne:

Un groupe de personnalités républicaines de la deuxième circonscription de Narbonne vient d'offrir à M. Ronzier-Joly la candidature à l'élection législative du 2 octobre, en remplacement de M. Turrel qui, on le sait, ne se représente pas. M. Ronzier-Joly, qui est le préfet de l'Aude mis en disponibilité par le ministère actuel, aurait pour concurrent M. Narbonne, candidat socialiste.

Elections en Algérie

Démission du maire d'Alger

Des affiches placardées annoncent le démissionnement de M. Guillemain, maire d'Alger, dans la 3^e circonscription où il était candidat au siège de conseiller général. Dans sa déclaration M. Guillemain ajoute qu'il envoie sa démission de maire au préfet. On annonce que les israélites d'Alger sont tous décidés à s'abstenir aux élections.

M. Lockroy à Toulon

Le ministre de la marine est arrivé à Toulon lundi matin, à 11 h. 1/2; il est descendu non à la préfecture maritime mais dans un hôtel. Il a assisté, l'après-midi, avec les vice-amiraux de la Jaille, préfet maritime, Humann, commandant en chef l'escadre de manœuvres, Brow de Golstoun, inspecteur général de la marine en inspection à Toulon et leurs états-majors, contre amiraux Michel de Courtilhe, Châteauminis, Maréchal, M. Pastoreau, maire de Toulon, aux tirs du canon au large.

Il a ensuite surveillé les expériences du bateau sous-marin *Gustave Zédé*.

M. Vallé candidat au Sénat

Nous avons annoncé la mort de M. Alfred Poirrier, sénateur de la Marne, conseiller général du canton d'Esternay, qui est décédé à Reims. On annonce que M. Vallé, député de la Marne et sous secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, sera candidat à l'élection sénatoriale qui devra avoir lieu dans les trois mois pour combler cette vacance.

Service funèbre

Un service funèbre a été célébré à l'église Saint François-Xavier, pour l'impératrice d'Autriche. L'église était entièrement tendue de draperies noires, rehaussées d'hermine, surmontées d'écussons aux armes de la maison d'Autriche.

Le président de la République s'était fait représenter par le général Hagron, MM. Le Gall et Blondel. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, assistait à la cérémonie. Le duc de Connaught, représentant la reine d'Angleterre, assistait à la cérémonie, accompagné de ses officiers d'ordonnance.

Au Convent Maçonnerique

Le convent annuel de franc maçonnerie

enu, hier matin, au Grand Orient de France, rue Cadet, sa première réunion. Avant ouverture des travaux, le conseil de l'ordre proposé et fait voter à l'unanimité la résolution suivante :

• Les franc-maçons du Grand Orient de France, représentés par les membres de l'assemblée générale de 1898 ;

• Fidèles aux traditions qui sont l'orgueil de la franc-maçonnerie ; fidèles aux principes de la Révolution qui a proclamé l'égalité des hommes devant la loi quelle que soit leur race, quelle que soit leur croyance philosophique ou religieuse, et promis à tous les avantages d'une égale justice ;

• Passionnés pour la grandeur de la patrie française en qui ces principes se sont incarnés, et pour l'honneur de son armée nationale qui doit être la gardienne de la justice et de la sauvegarde du droit humain ;

« Proclament que toute violation du droit est une diminution de la patrie ;

« Déclarent, dans les circonstances actuelles, comme ils l'ont déjà fait, que défendre ou excuser, quels que soient les prétextes dont on les couvre, les illégalités reprochées à certains chefs militaires, c'est trahir la Révolution, c'est renier la France dans son rôle historique et sa raison d'être ; ce serait outrager l'armée si elle pouvait être atteinte par des solidarités dont elle repousse l'injure ;

« Signalent le complot qui s'est noué contre la légalité et qui fait ouvertement appel à la force contre les défenseurs du droit ;

« Dénoncent comme artisans du complot les cléricaux et les césariens unis, aujourd'hui comme toujours, par la haine commune de la Révolution, de la démocratie et de la République ; conjurés pour abaisser la France de 1789, pour déshonorer son armée nationale et la livrer à la réaction ;

• Félicitent les membres du ministère républicain d'avoir enfin déjoué les pièges des éternels ennemis de la liberté, les encouragent à marcher d'un pas ferme et rapide dans les voies du progrès démocratique que leur acte de loyauté rendra plus faciles et plus droits ; et prennent l'engagement de les soutenir jusqu'au bout contre tout retour offensif de la réaction confessionnelle ou césarienne, dans l'accomplissement de l'œuvre de justice et de légalité qu'ils ont courageusement entreprise. »

Les Grèves

Les grévistes ont provoqué des désordres assez sérieux, à Puteaux. La police a dû dégager les ouvriers qui travaillaient et qui étaient bousculés par les grévistes. Les agents ont dû dégainer pour les défendre et se défendre eux-mêmes.

Finalement les grévistes ont été refoulés dans l'enceinte de Paris, mais ils ont pris l'engagement de revenir plus nombreux à Puteaux. On pressent des incidents plus graves.

Morts Teutoniques

Un sergent a été tué d'un coup de sabre par le capitaine comte de Stalberg-Wernigerode.

Le motif de cet acte inqualifiable a été le suivant :

On avait annoncé au capitaine que les mets préparés la veille n'étaient pas mangeables. Le capitaine a fait venir le sergent et non content de le souffleter, l'a frappé d'un coup de sabre derrière l'oreille. Le blessé s'est affaissé et est mort sans avoir repris connaissance.

CHRONIQUE LOCALE

Notre nouveau feuilleton

Nous commencerons jeudi la publication de

L'HOTELLERIE SANGLANTE

l'intéressant roman de Paul Mahalin.

CAHORS

Un démenti

Le projet prêté à notre municipalité par un journal régional, projet consistant à appeler au poste de préposé en chef de l'octroi de Cahors, M. Cayla, maire de Saint-Géry, en remplacement de M. Faurie, qui serait réintégré à la préfecture est complètement imaginaire.

M. Faurie restera donc à son poste qu'il

occupe du reste avec intelligence et dévouement.

Au 7^e

Sont nommés dans l'arme de l'infanterie, au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1^{er} octobre 1898, les élèves officiers sortants de l'école spéciale militaire dont les noms suivent :

7^e de ligne : MM. Meynot et Berger.

Arrivée des territoriaux

Le 4 octobre prochain arriveront à Cahors les territoriaux qui doivent accomplir une période d'instruction de treize jours.

Arrestation

La police de notre ville, en vertu d'un extrait de jugement du parquet de Figeac, a mis en état d'arrestation, au moment où il allait prendre le train, le nommé Germain Lamothe, âgé de 26 ans, originaire d'Autoire, forgeron à Saint-Trivier-sur-Maignans (Ain), soldat réserviste au 7^e de ligne, précédemment condamné par le tribunal de Figeac à quinze jours de prison pour escroquerie.

Tribunal correctionnel

Dans son audience du 19 septembre, le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

Guillaume Couderc, menuisier à Ussel, a chassé sans permis, vingt-cinq francs d'amende, la remise du fusil ou 50 francs pour en tenir lieu.

— Marie Sers, épouse Sabatier, de Douelle, a volé des prunes dans la propriété des Bouysses, commune de Mercuès, vingt-cinq francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

— Joseph Guary, terrassier à St-Géry, plusieurs fois condamné pour vol et rébellion, est poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer. Il a voyagé sans billet de Capdenac à St-Géry. Il est condamné par défaut à 30 fr. d'amende.

— Baptiste Bès, âgé de 47 ans, maçon à Beauregard, a donné un soufflet et un coup de poing à la dame Zénobie Donadieu, épouse Doumerc, de Caussade, qui vendait des pêches et des melons, le 29 avril dernier, à la foire de Beauregard ; seize francs d'amende.

— Firmin Baldy, âgé de 30 ans, propriétaire à Gigouzac, est prévenu d'avoir, le 4 août dernier, fait des blessures à sa femme, Marie Larroze ; quinze jours de prison avec le bénéfice de la loi sur les sursis des peines.

— Alexis Tournié, dit Zanetto, âgé de 56 ans, condamné 5 fois pour vol et 8 fois pour délit de chasse, est prévenu du délit de rébellion envers le gendarme Robert de la brigade de St-Géry et de chasse sans permis.

Ses antécédents et les mauvais renseignements fournis sur son compte lui font octroyer une quatorzième condamnation de dix jours de prison.

— Elie Estrépeau, âgé de 18 ans, marchand ambulancier, sans domicile fixe, né à Limogne, est un mauvais sujet vivant de rapines.

Il a commis trois vols avec une audace peu commune. Il est entré dans deux granges ou couchaient deux domestiques : Bris à Limogne et Bergougnoux à Calvignac. Il a soustrait un pantalon au premier et un porte-monnaie contenant 14 fr. au deuxième.

Il a aussi pénétré dans la maison du docteur Aymard, de Limogne, où il a soustrait dans une poche du pardessus du docteur un porte-monnaie contenant 158 fr.

Malgré les dénégations du prévenu qui nous paraît être d'une perversité peu commune, le tribunal le déclare coupable des trois délits qui lui sont reprochés et le condamne à un an de prison.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 20 septembre 1898

Publications de Mariages

Valdiguié, Pierre, photographe et Cambon Thérésine-Lucie sans profession

Dablanc Jean marchand et Fourrières Jeanne, sans profession.

Décès

Delvit, Catherine, Vve Querbes, 77 ans, sans profession rue du Rempart 1.

Dages, Jeanne, fille de service, 47 ans, célibataire, à l'hospice.

Feydel, Amand, cultivateur, 83 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

VERS. — Incendie. — Dans la nuit du 14 au 15 courant, un incendie a détruit une maison appartenant au sieur Chastagnol François.

Les pertes, évaluées à 1,200 fr., sont en partie couvertes par une assurance.

ANGLARS-JUILLAC. — Incendie. — Le 16 septembre, un incendie s'est déclaré à Anglars-Juillac dans une maison appartenant à la nommée Ilbert Antoinette, jardinière à Cahors.

Cette maison servait de séchoir au nommé Boulzaguet qui y avait déposé 1,630 pieds de tabac.

Les pertes sont évaluées à 1,200 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

CAILLAC. — M. de Gaudusson, réactionnaire a été élu maire de Caillac par 6 voix contre 6. M. de Gaudusson a été élu au bénéfice de l'âge.

Nous apprécierons, jeudi, le résultat de cette élection.

FONTANES. — M. le Dr Cazes, républicain a été élu maire, dimanche dernier.

LUZÉCH. — Incendies. — Le 16 septembre vers 2 heures du matin, le feu a éclaté dans la maison du sieur Lury, cultivateur à Luzéch.

Les pertes sont évaluées à 4 900 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

— **Encore un incendie.** — Le 17 septembre un nouvel incendie a détruit une maison et un chai, appartenant aux nommés Beusquet et Salgues.

Les pertes s'élèvent à 5,200 fr. et sont couvertes par une assurance.

CABRERETS. — M. Peyrichou, notaire à Cabrerets, maire révoqué sous l'administration de M. Rousset, a été réélu maire de la commune par 9 voix et un bulletin blanc, sur 10 membres présents.

M. Ganiayres, qui avait succédé à M. Peyrichou, avait démissionné en sa faveur.

Voilà comment la mesure arbitraire de M. Rousset avait été approuvée par la population de Cabrerets et ses élus.

PRAYSSAC. — Foire. — Voici quel a été le cours des bestiaux :

Bœufs gras presque tous vendus, mais bas prix.

Attelages cours très bas.

Moutons gras entre 60 et 70 c. le kilo.

Autres moutons ou brebis vente très lente.

Porcs gras environ de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Porcs de lait entre 8 et 15 fr. l'un ; mais peu de vendus.

Les porcs de 6 à 8 mois étaient très bon marché.

Oies de 6 à 10 fr. la paire selon grosseur.

Volaille cours très bas.

Lapins domestiques 25 c. la livre.

Blé sans graines 18 fr. les 4/5.

Autre blé de 16 à 17 fr. id.

Maïs vieux 14 fr. les 4/5.

Nouveau de 10 à 11 fr. id.

On demandait 8 fr. des pommes de terre mais peu ont trouvé preneurs.

Graines de genièvre de 5 à 6 fr. les 4/5.

MONTCABIER. — Le soir de la foire, 3 maisons de la localité ont été incendiées, sans le secours des habitants, plusieurs autres immeubles auraient été aussi la proie des flammes.

CAZALS. — Incendie. — Le 15 septembre un incendie s'est déclaré dans un bois de pins appartenant au sieur Pontié.

Les pertes sont évaluées à 100 fr.

TABAC

Nous donnons ci-après l'indication des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1899.

MOMS	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
DES COMMUNES	

Arrondissement de Cahors

CANTON DE CAHORS (Nord)

Cahors (Nord).....	17, 18, 19, 20, 21 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Espère.....	20, 21, de 11 h. à 4 heures.
Mercuès.....	22, 24, 25, 26, 27, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.
Larroque-des-Arcs...	22, de 12 h. à 4 heures.
Lamadeleine.....	17, 18, 19, 20, 21, de 12 à 4 h.
Pradines.....	17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, de 12 h. à 4 heures.
Valroufié.....	24, 25, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE CAHORS (Sud)

Cahors (Sud).....	17, 18, 19, 20, 21, 22, 24 oct. de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Arcambal.....	17, 18, 19, 20, 21, de 8 à 12 h.
Labastide-Marnhac...	20, 21, 22, 24, de 12 à 4 h.
Montat (le).....	22, 24, de 11 h. à 4 heures.

CANTON DE CASTELNAU

Castelnau.....	17 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.
Flaugnac.....	18, 19, de 11 h. à 4 heures.
Cézac.....	19, 20, id.
L'Hospitalet.....	22, de 12 heures à 4 heures.
Pern.....	20, 21, 22, de 12 h. à 4 h.
St-Paul-Labouffe....	24, de 12 heures à 4 heures.
Ste-Alauzie.....	25, 26, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE CATUS

Boissières.....	27, 28 octobre, de 12 à 4 h.
Catus.....	22, de 11 heures à 3 heures.
Craissac.....	17, de 12 heures à 4 heures.
Labastide-du-Vers...	25, 26, id.
Maxou.....	25, 26, id.
Nuzéjols.....	17, 18, id.
St-Denis.....	21, id.
Françoulès.....	24, id.
St-Médard.....	24, id.
Calamane.....	19, 20, id.
Junies (les).....	27, 28, id.

CANTON DE LALBENQUE

Aujols.....	17 octobre, de 11 h. à 4 h.
Cieurac.....	18, de 12 heures à 4 heures.
Cremps.....	19, de 11 heures à 4 heures.
Flaujac.....	22, 24, de 12 h. à 4 heures.
Fontanes.....	20, de 12 h. à 4 heures.
Laburgade.....	21, id.
Lalbenque.....	22, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Montdoumerc.....	24, de 12 heures à 4 heures.

CANTON DE LAUZÈS

Blars.....	17, 18 octobre, de 12 à 4 h.
Cabrerets.....	17, 18, 19, de 8 à 11 h. et de 1 heure à 4 heures.
Cras.....	20, de 12 heures à 4 heures.
Lauzès.....	25, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Lentillac.....	20, 21, de 11 h. à 3 heures.
Orniac.....	22, de 11 heures à 3 heures.
Sabadel.....	24, de 12 heures à 4 heures.
St-Martin-de-Vers...	21, id.
Sauliac.....	17, 18, 19, de 12 h. à 4 h.
Sénaillac.....	22, de 10 heures à 4 heures.
St-Cernin.....	19, de 12 heures à 4 heures.

CANTON DE LIMOGNE

Calvignac.....	18, 19 octobre, de 1 à 4 h.
Cénéviers.....	17, 18, 19, de 11 h. à 4 h.
Lugagnac.....	17, de 12 heures à 4 heures.
St-Martin-Labouval..	20, 21, 22, de 11 h. à 4 h.
Limogne.....	21, de 12 heures à 4 heures.

CANTON DE LUZÉCH

Albas.....	20, 21 octobre, de 12 à 4 h.
Anglars-Juillac.....	21, 22, 24, de 12 h. à 4 h.
Bélave.....	18, de 11 heures à 4 heures.
Caillac.....	17, 18, 19, de 12 h. à 4 h.
Castelfranc.....	17, de 12 heures à 4 heures.
Douelle.....	17, 18, 19, 20, 21, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Luzéch.....	22, 24, 25, 26, de 9 h. à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
Parnac.....	22, 24, 25, de 12 h. à 4 h.
St-Vincent.....	18, 19, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE MONTCUQ

Lascabanes.....	21 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
Montcuq.....	18, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
St-Cyprien.....	24, 25, de 12 h. à 4 heures.
St-Laurent.....	17, de 11 heures à 4 heures.

CANTON DE PUY-L'ÈVÈQUE

Grézels.....	26, 27, 28 oct., de 11 à 4 h.
Lagardelle.....	19, 20, de 12 h. à 4 heures.
Pescadoires.....	21, 22, id.
Prayssac.....	17, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
Puy-l'Evêque.....	25, de 11 heures, à 4 heures,

CANTON DE SAINT-GÉRY

Berganty.....	17, 18 oct. de 12 h. à 4 h.
Bouziès.....	19, 20, de 10 h. à 4 heures.
Cours.....	17, 18, 19, de 11 h. à 4 h.
Créglols.....	19, 20, de 12 h. à 4 heures.
Esclauzels.....	21, 22, id.
St-Cirq-Lapopie.....	18, 19, 20, de 8 à 11 h. et de 1 heure à 4 heures.
St-Géry.....	17, 18, 19, 20, 21, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Vers.....	20, 21, 22, 24, 25, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.

Arrondissement de Figeac

CANTON DE BRETENOUX

Bretenoux.....	17 octobre, de 12 h. à 4 h.
Prudhomat.....	19, 20, de 12 h. à 4 heures.
St-Michel-Loubéjou..	21, de 11 heures à 4 heures.

CANTON DE CAJARC

Carayac.....	21 octobre, de 2 h. à 4 h.
Cadriou.....	17, de 1 heure à 4 heures.
Cajarc.....	22, 24, de 8 à 11 et de 1 à 4 h.
Gréalou.....	18, de 8 à 11 et de 1 à 4 h.
Larnagol.....	20, 21, 22, 24, de 1 h. à 4 h.
Larroque-Toirac.....	19, de 1 heure à 4 heures.
Marçilhac.....	19, 20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
Montrun.....	17, de 12 heures à 4 heures.
St-Chels.....	20, 21, de 12 h. à 4 heures.
St-Pierre-Toirac.....	20, de 2 heures à 4 heures.
St-Sulpice.....	22, 24, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE FIGEAC (OUEST)

Beduer.....	21 octobre, de 11 h. à 4 h.
Bessac.....	21, de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE LIVERNON

Assier.....	17 octobre, de 1 h. à 3 h.
Boussac.....	22, de 1 heure à 4 heures.
Brenques.....	17, 18, de 10 h. à 4 heures.
Corin.....	24, 25, de 12 h. à 4 heures.
Dorbans.....	18, de 12 heures à 4 heures.
Espédaillac.....	19, id.
Grèzes.....	20, de 1 heure à 3 heures.
Livernon.....	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Quissac.....	24, de 12 heures à 4 heures.
Reilhac.....	25, de 1 heure à 3 heures.
St-Eulalie.....	19, 20, de 12 h. à 4 heures.
Sonac.....	27, de 2 heures à 4 heures.
St-Simon.....	26, de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE SAINT CÉRÉ

Loubressac.....	18 octobre, de 1 h. à 3 h.
St-Céré.....	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.

Arrondissement de Gourdon

CANTON DE GOURDON

Gourdon.....	20, 21, 22 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Nozac.....	20, de 1 heure à 4 heures.
Peyrinhac.....	17, de 12 heures à 4 heures.
St-Clair.....	20, 21, de 12 h. à 4 heures.
Souillaguet.....	19, de 12 heures à 4 heures.
Vigan (le).....	17, de 1 heure à 4 heures.
St-Cirq-Madelon.....	18, de 12 heures à 4 heures.
Bouffilhac.....	21, id.

CANTON DE GRAMAT

Gramat.....	24 octobre, de 1 h. à 4 h.
Mers.....	22, de 1 heure à 3 heures.
Rignac.....	24, de 11 h. à 12 heures.

CANTON DE LABASTIDE-MURAT

Laniac.....	17, 18 oct., de 12 h. à 4 h.
-------------	------------------------------

CANTON DE MARTEL

Baladou.....	21, 22 oct., de 9 h. à 12 h.
Creysse.....	2 novembre, de 1 h. à 4 h.
Cuzance.....	3, id.
Floirac.....	4, 5, id.
Martel.....	7, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Montvalent.....	8, de 1 heure à 4 heures.
St-Denis.....	25 octobre, de 12 h. à 4 h.

CANTON DE PAYRAC

Fajoles.....	18 octobre, de 12 h. à 4 h.
Lamothe-Fénelon.....	17, 18, de 12 h. à 4 h.
Loupiac.....	19, de 11 heures à 4 heures.
Masclat.....	19, de 1 heure à 4 heures.
Payrac.....	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Roc (le).....	20, 21, 22, de 12 h. à 4 h.

CANTON DE SAINT-GERMAIN

Concorès.....	17, 18, 19, octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.
St-Germain.....	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
St-Chamarand.....	18, 19, de 1 h. à 4 heures.
Frayssinet.....	17, de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE SALVIAC

Dégagnac.....	17, 18, 19, 21, 22 octobre, de 11 heures à 4 heures.
Léobard.....	17, 18, de 12 h. à 4 heures.
Salviac.....	19, 20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE SOUILLAC

Lacave.....	17, 18 octobre, de 1 à 4 h.
Lachapelle-Auzac.....	24, 25, de 12 h. à 4 heures.
Lanzac.....	25, 26, 27, de 12 h. à 4 h.
Meyronne.....	28, 29, de 1 h. à 4 heures.
Pinsac.....	19, 20, 21, de 12 h. à 4 h.
St-Sozy.....	31 octobre et 2 novembre, de 1 heure à 4 heures.
Souillac.....	17, 18, 19, 20 oct., de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.

CANTON DE VAYRAC

Bétaille.....	18, 19 octobre, de 12 à 4 h.
Cavagnac.....	20, de 1 heure à 3 heures.
Condat.....	21, de 1 heure à 4 heures.
Vayrac.....	17, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Strenquels.....	26, de 1 heure à 4 heures.

LALBENQUE. — *Le banquet* — Dimanche, la petite ville de Lalbenque était en fête. Les républicains du canton avaient désiré célébrer la victoire du 22 mai dernier dans notre arrondissement.

M. Guilhem, maire de Lalbenque, dont le dévouement à la cause démocratique est connu depuis longtemps, aidé par quelques amis, avait organisé un superbe banquet. Plus de deux cents personnes s'y étaient rendues.

M. le Maire présidait, ayant à sa droite M. Talou, sénateur, et en face de lui M. Emile Rey, le vainqueur du 22 mai.

Au dessert, l'honorable maire de Lalbenque remercie les convives d'être venus en si grand nombre, assister à cette fête républicaine; il remercie M. Talou et M. Rey, lève son verre en leur honneur et boit aussi à tous les assistants.

M. Talou prend la parole, et après avoir félicité les organisateurs du banquet, qui ont ainsi voulu fêter le brillant succès remporté le 22 mai par le parti démocratique sur le nom de M. Rey, il fait le tableau de l'ardeur et de la violence de la lutte électorale à la suite de laquelle la victoire resta au parti démocratique, mais grâce à l'union conseillée du reste par le président de la Chambre le jour de la clôture de la session de la dernière législature.

S'adressant à notre honorable député, M. Talou lui dit qu'il a le devoir de maintenir au milieu de son arrondissement cette union à laquelle il doit sa victoire et dont il est devenu, par suite, le garant nécessaire et le défenseur indiqué.

M. Talou ajoute, dans un langage chaudement applaudi, qu'il sait M. Rey acquis à toutes les réformes réclamées par le parti démocratique, mais que celle relative à l'impôt progressif sur le revenu doit attirer la première attention de la Chambre. La majorité républicaine ne saurait oublier les projets du ministère Bourgeois dont le nom symbolise tout un programme. M. Talou compte qu'une fois débarrassé des soucis et des préoccupations qui occupent en ce moment le pays, mais qui ne sont, il l'espère, que passagers, M. Bourgeois, de concert avec ses collègues du ministère et avec ses amis du Parlement au nombre desquels figurent tous les représentants du Lot s'appliquera à réaliser ce que son nom seul nous promet.

M. Talou boit au cabinet Brisson, particulièrement à M. Bourgeois, le ministre des réformes promises, et au triomphe complet de la démocratie.

Les paroles de M. Talou sont vivement applaudies.

A notre honorable sénateur succède M. Emile Rey.

Il est heureux, dit-il, de se rencontrer dans cette réunion où il n'aperçoit que d'excellents et fermes républicains. Peu à peu, la République pénètre dans nos campagnes. Elles ont été réfractaires dans notre région à l'esprit républicain, et cependant ce sont nos paysans qui ont le plus profité du régime républicain.

M. Rey fait le tableau de la situation dans laquelle se trouvaient les habitants des campagnes avant la Révolution de 1789; il montre les bienfaits que chaque République leur a successivement donnés.

Celle d'aujourd'hui, qui a fait beaucoup, doit faire encore pour eux davantage, et M. Rey explique avec la compétence que tout le monde se plaît à lui reconnaître, que le peuple des campagnes comme celui des villes a le droit d'attendre, dans un avenir prochain, cette grande réforme de l'impôt progressif sur le revenu. Grâce à cette réforme, il sera possible de venir au secours des petits et des déshérités de la fortune. Là est la véritable égalité.

Le discours de M. Rey, dont nous ne pouvons à regret que donner une faible analyse, a été frénétiquement applaudi.

L'assistance, après une quête faite pour les pauvres de la commune et aussi après le chant de la *Marseillaise*, s'est séparée aux cris de :

Vive la République ! Vive Rey ! Vive Talou ! Vive le maire de Lalbenque.

CASTELNAU-MONTRATIER. — *Comice agricole.* — Notre concours a eu l'importance de ceux des années précédentes. Malgré la sécheresse persistante, que nous subissons depuis si longtemps, de beaux produits ont été exposés.

Ce concours a été comme tous les ans, une vraie fête. Rien n'avait été négligé pour en rehausser l'éclat.

Une foule considérable de visiteurs étaient venus de tous les points du canton.

Notre vaillante musique a, comme d'habitude, prêté son concours.

La distribution des récompenses a eu lieu à 4 heures du soir. Nous en donnons ci-dessous la liste.

Un banquet fraternel a été servi à 6 heures du soir par les soins de M. Garrigues maître d'hôtel. A ce sujet nous devons dire que le jeune chef cuisinier de l'hôtel de France s'est vraiment surpassé; nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Le menu était d'ailleurs aussi bien composé que bien servi.

Notre sympathique maire a remercié vivement les producteurs du canton, du zèle et du dévouement avec lequel ils s'efforcent d'accroître et de développer tous les ans nos produits agricoles.

Plusieurs discours ont été prononcés dont il serait trop long de reproduire le texte.

Un bal champêtre magnifiquement illuminé a clôturé cette charmante journée.

LISTE DES RÉCOMPENSES

1^{re} Catégorie. — Espèce bovine

TAUREAUX

1^{er} prix, 40 fr., Combelles Jean, de Lamothe; 2^e, 30 fr., M. Brugel Gabriel, de Lafigayrade; 3^e, 20 fr., M. Gausseré Jean-Baptiste, de Thézels.

VACHES PLEINES OU SUITÉES

1^{er} prix, 30 fr., Guinard Pierre, du Fraysse; 2^e, 25 fr., Combelles Jean, de Lamothe; 3^e, 20 fr., Ausset, de St-Alauzie; 4^e, 15 fr., Combarieu Xavier, de Roquefias; 5^e, 10 fr., Combarieu Jacques, de Bardoc.

Prix supplémentaires. — 8 fr., Palmié Barthélemy, de Lasrive; 8 fr., Garrigues Siméon, de Jouannès; 8 fr., Delmas Jean, de Lapeyre; 7 fr., Mériguet Baptiste, de Pétussou; 7 fr., Bernadou Jean-Pierre, de Froubert; 6 fr., Frayssinet Pierre, de St-Quitterie; 6 fr., Borredon Jean, de Buzenac; 5 fr., Lescoul Antoine, de Breil; 5 fr., Vignals Jean, de Maffré.

GÉNISSES DE 1 A 3 ANS

1^{er} prix 20 fr., Combarieu Xavier, de Roquefias; 2^e, 15 fr., Gramont Gustave, de Flaungnac; 3^e, 10 fr., Bonnet Mathieu, de Combellan; 4^e, 10 fr., Lacroix Jean, de Massif.

Prix supplémentaires. — 8 fr., Cassan Baptiste, de St-Alauzie; 8 fr., Gardes Jean, de Bordes; 8 fr., Buzenac Jean, de Lasboulvaires; 7 fr., Lartigue Jean, de Flaungnac; 7 fr., Calvet Jean, de l'Hoste; 6 fr., Palmié Jean, de la Combarade; 6 fr., Poujols Jean, de Divilhac; 5 fr., Lafargue Joseph, de Blayou; 5 fr., Gary Jean, de Lalande.

2^e Catégorie. — Espèce chevaline

JUMENTS PLEINES OU SUITÉES

1^{er} prix, 15 fr., Gausseries Auguste, de Ramond; 2^e, 10 fr., Lescoul Antoine, du Breil; 3^e, 10 fr., M. Gautié Guillaume, du Menuisier.

3^e Catégorie. — Espèce ovine

BÉLIERS

1^{er} prix, 10 fr., M. Gramond Guillaume, de Flaungnac; 2^e, 8 fr., Combelles Jean, de Lamothe; 3^e prix, 5 fr., M. Gisbert Louis, de Lasvignasse.

Prix supplémentaires. — 5 fr., Fagode Jean-Baptiste, de Castelnaud; 4 fr., Calvet Jean, de l'Hoste; 4 fr., Ausset Zozime, de St-Alauzie; 4 fr., Gardes Jean, de Bordes; 4 fr., Planavergne, de Laure.

BREBIS

1^{er} prix, 15 fr., Ausset Zozime, de St-Alauzie; 2^e, 12 fr., Planavergne, de Laure; 3^e, 9 fr., Gardes, de Bordes; 4^e, 6 fr., Pignères, de Vigüé.

Prix supplémentaires. — 5 fr., Chazarenc, de Castelnaud; 5 fr., Gisbert, de Lasvignasse; 4 fr., Fagode, de Castelnaud; 4 fr., Valès, de Lienne; 4 fr. M. Bonnemort, de Flaungnac.

Animaux d'engraisement

ANTENNAIS, MOUTONS, BREBIS

Prix réservés.

4^e Catégorie. — Espèce porcine

VERRATS

1^{er} prix, 15 fr. Miramont Arnaud, de Castelnaud; 2^e, 10 fr., Moles Jacques, de Castelnaud.

TRUIES PLEINES OU SUITÉES

1^{er} prix, 20 fr., Lavialle Pierre, de Castelnaud; 2^e, 15 fr., Combelles Jean, de Lamothe; 3^e, 15 fr., Guignes Barthélemy, de Castelnaud; 4^e, 10 fr., Moles Jacques, de Castelnaud; 5^e, 10 fr., Moles Bernard, de Mothes.

Prix supplémentaire. — 5 fr., Miramont Arnaud, de Castelnaud.

5^e Catégorie. — Animaux de basse-cour

OIES, CANARDS

1^{er} prix, 7 fr., M. Larnaudie François, de Blasy-Bas; 2^e, 6 fr., M. Valès Jean, de la Lécune; 3^e, 5 fr., M. Planavergne Bertrand, de Laure; 4^e et 5^e prix, réservés.

Sous-Catégorie. — Volailles diverses

DINDES, COQS, POULES, ETC., ETC.

1^{er} prix, 6 fr., M. Vignals Jean, de Maffré; 2^e, 5 fr., M. Bosc Jean-Baptiste, de Castelnaud; 3^e, 4 fr., Guignes Barthélemy, de Castelnaud; 4^e, 3 fr., Pechméja Gabriel, de Couges;

Prix supplémentaires. — 2 fr., M. Cambes, de Castelnaud; 2 fr., Lavialle Pierre, de Castelnaud et une médaille de bronze à M. Andrieu, de Castelnaud.

6^e Catégorie. — Concours de Labourage

Prix réservés.

7^e Catégorie. — Produits agricoles divers

GREFFES, CÉRÉALES, RAISINS, MAÏS, AVOINE
BETTERAVES, POMMES DE TERRE
CITROUILLES, ETC., ETC.

1^{er} prix, 7 fr., M. Testut Jean, de Castelnaud et une médaille de bronze; 2^e, 6 fr., Cambes, Hyacinthe, de Castelnaud et une médaille de bronze; 3^e, 5 fr., Méric Jean, de St-Audet et une médaille de bronze; 4^e, Lugol directeur de l'école laïque, une médaille d'argent; 5^e, 4 fr., M^{me} veuve Mailhol de Cornus.

Prix supplémentaires. — 3 fr., Masbou Antoine, de Castelnaud; 3 fr., Capel Jean, de St-Etienne.

8^e Catégorie. — Instruments agricoles

1^{er} prix, 20 fr., réservé; 2^e, 15 fr., M. Poujols Jean, de Divilhac et une médaille de bronze; 3^e, 10 fr., Bonnet, chiffonnier de St-Etienne et une médaille de bronze.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Mort subite.* — M. Espeillac, boucher, rue Caviale, atteint depuis quelque temps d'une maladie intérieure, était sorti devant la porte de son magasin pour prendre l'air. En rentrant il s'affaissa sans donner signe de vie. Le docteur appelé ne que put constater le décès.

LARROQUE-TOIRAC. — *Mort subite.* — Dimanche matin 18 du courant, le sieur Bergougnot de Larroque-Toirac était en train de faire sa toilette quand il s'affaissa sur le plancher et expira quelques minutes après.

ASSIER. — *Incendie.* — Le 14 septembre un incendie a détruit 3 meules de gerbes de blé et d'avoine appartenant aux nommés Rouquié et Védrennes.
Les pertes s'élèvent à 3,100 fr. environ. Il n'y a pas assurance.

VIAZAC. — *Incendie.* — Le 17 courant un incendie a éclaté sur le territoire de la commune de Viazac et a parcouru une superficie de 48 hectares, brûlant des taillis, des châtaigniers, des bruyères, etc.
Les pertes éprouvées par 5 propriétaires s'élèvent à 2,400 fr. et ne sont pas assurées.

GORSSES. — *Incendie.* — Le 16 septembre au matin, un incendie dont les causes sont inconnues a ravagé une friche couverte de bruyères et de gros arbres appartenant aux sieurs Cougy, Lafauguette, Laporte, Lacombe et Lavaur propriétaires à Gorses.
Les pertes sont évaluées à 2,500 fr.

St-CIRGUES. — *Mort accidentelle.* — Le 13 septembre, la nommée Royt, épouse Teyssédou s'est tuée en tombant de sur une charrette.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Encore un incendie de bois.* — Un incendie s'est déclaré dans les bois de Chanteperdrix, sur la route de Peyrignac, à environ deux kilomètres de Gourdon. Une fumée très épaisse ayant été vue de notre ville, des jeunes gens se sont transportés sur les lieux du sinistre et ont aidé les quelques personnes déjà arrivées à circonscrire d'abord, puis à éteindre l'incendie qui, à ce moment, était très violent.

— Le 17 septembre un autre incendie a détruit 50 ares de bois appartenant à divers propriétaires. Les pertes sont évaluées à 100 fr. environ.

SOUILLAC. — *Banquet.* — A l'occasion des fêtes d'inauguration de la statue de l'Amiral de Verninac St Maur, un banquet sera offert, le dimanche, 2 octobre prochain, à midi, à Messieurs les Ministres du Commerce, de la Marine et à Monsieur Cavaignac, ancien Ministre de la Guerre, Président d'honneur du Comité d'initiative du monument.

Les souscriptions, dont le prix est fixé à six francs, seront reçues au secrétariat de la Mairie de Souillac, jusqu'au lundi 26 septembre inclus.

COUZOU. — *Incendie.* — Le 16 septembre un incendie s'est déclaré dans les bois de La Pannonie, commune de Couzou ainsi que dans les gorges de l'Alzou, commune de Rocamadour. Ce n'est qu'à 7 h. du soir que le feu a pu être éteint.
Les dégâts sont insignifiants.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché financier reste encore plutôt hésitant, cependant à la Bourse on ne demande qu'à faire des affaires, mais il faudrait pour cela une tranquillité d'esprit et la sécurité du lendemain. Le 3 0/0 se traite à 102,50; le 3 1/2 0/0 à 105,90. Le Crédit Foncier s'inscrit à 696; le Crédit Lyonnais est ferme à 875, le Comptoir National d'Escompte à 582 et la Société Générale à 550. La Banque spéciale des valeurs industrielles est demandée à 198. Le Suez se négocie à 3,663. Les fonds étrangers sont: l'Italien à 92,77, l'Extérieure à 42,55, le Turc D à 22,25 et le Russe 3 0/0 1891 à 97. Au comptant les Ville de Paris 1899 nouvelles sont recherchées à 437,50. Les obligations des Chemins de fer Economiques sont à 469. L'Action Bec Auer se traite à 580. Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont à 305.

L'Assurance sur la vie

La Nationale vie publie chaque année, un compte-rendu détaillé d'après des modèles imposés par décret. Ce compte-rendu permet au Gouvernement et à toutes les personnes compétentes de se rendre compte de l'excellent fonctionnement de cette Compagnie.

Bibliographie

UNE HEUREUSE IDÉE

L'une des plus grandes distractions parisiennes c'est, sans contredit, une bonne soirée passée au théâtre.

Malheureusement tout le monde ne peut pas prendre ce plaisir, les uns ont des occupations qui les retiennent au logis, certains sont cloués chez eux par la vieillesse ou les indispositions, il en est qui n'ont pas de théâtre dans le lieu de leur résidence et pour lesquels un déplacement à la ville voisine est tout une affaire; enfin, et pour beaucoup c'est la vraie raison, le théâtre coûte très cher.

C'est à cause de tout cela que l'éditeur Ernest Flammarion vient d'avoir une heureuse inspiration: « Puisque beaucoup de gens « sont privés de ce plaisir, s'est-il dit, faisons « des sacrifices et donnons à tous ceux qui voudront en profiter l'illusion d'une bonne « soirée passée au spectacle pour la somme « de 0.60 c. »

Alors il a fait cinématographier certaines pièces et les photographies sont reproduites avec une exactitude telle que le lecteur voit toute la pièce sans quitter son fauteuil. La collection débute par **Lui**, l'énorme succès du Grand-Guignol, la pièce d'OSCAR MÉTÉNIER qui depuis un an a obtenu plus de cinquante représentations.

Ce drame saisissant est luxueusement imprimé sur très beau papier couché avec douze simili gravures représentant les principales scènes de l'œuvre, on a donc tout à la fois le texte de la pièce et la reproduction des tableaux; la brochure de 32 pages est sous une très belle couverture illustrée et ne coûte que 0.60 c.

La semaine prochaine paraîtra le second numéro des *Pièces à succès* et c'est par la si comique fantaisie de GEORGES COURTELINE, **La Cinquantaine** que sera continuée

cette superbe série. La brochure contiendra douze scènes d'après photographies et sera également vendue 0.60 c.

Lui et La Cinquantaine se trouvent chez tous les libraires, dans les kiosques, dans les bibliothèques des gares et pour un envoi de 0 60 c. en timbres poste pour chaque acte expédié à l'éditeur Flammarion, 26, rue Racine, on reçoit franco les pièces commandées.

Voilà de quoi faire passer d'excellentes soirées, pour l'hiver c'est le véritable spectacle au coin du feu, nous avons donc raide dire que c'était une heureuse idée.

Le **Home-Décor**, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, vient de publier huit nouveaux *panneaux décoratifs* appelés à un grand succès. Tout d'abord deux ravissants dessus de portes Louis XV, de Boucher: *La Toilette de Vénus* et *Vénus désarmant l'Amour*, dont les originaux se trouvent au Louvre; un grand panneau en camaïeu, *le Corail*, du même maître exécuté pour le Palais de Fontainebleau; *L'innocence* de Lancret qui fait pendant à la *Leçon de musique*, déjà parue; et, dans un genre plus moderne, la fameuse *Remise du Chevreuil* de Courbet, qui convient merveilleusement comme panneau de salle à manger, ainsi que *La Pêche*, une magistrale composition de Mucha. Signalons encore *L'Automne*, de Gorguet, tout à fait dans la note de l'Art nouveau et, dans un genre tout différent le *Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*, de Pils, superbe toile décorative pour les mairies, écoles, etc.

Les dérivés tartriques du vin

Par le Dr P. Carles, chimiste viticole
Brochure de 112 p. Prix 2 fr. 50, poste 2 fr. 75

ÉDITEURS:

FERET et FILS, cours de l'Intendance, Bordeaux.

LIBRAIRES ASSOCIÉS, 13, rue de Buci, Paris.

La publication de ce livre est pour notre pays viticole un véritable événement. L'auteur y apprend, en effet, à tirer parti des déchets du vin et des mares de vendange; à en retirer tout le tartre, à le purifier et à l'amener à 99 degrés, ainsi que le faisaient seuls jusqu'à présent les américains. Aussi, en ce moment surtout, nous ne saurions le recommander trop aux viticulteurs.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 septembre.

V^o Nacla: Chronique mondaine. — Aimée Fabrigue: les yeux greffés. — Alphonse Daudet: Soutien de famille (suite). — Daniel Riche: Le charme d'amour (suite). — Jules Simon: Le pêche originaire (suite). — Emile Richebourg: Les martyrs du mariage (suite). — Alexis Bouvier: La petite Duchesse. — Variétés.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont

exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Ministère de la Guerre

AVIS D'ADJUDICATION

Le 7 octobre 1898, à 2 heures de l'après midi, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration à exécuter du 1^{er} novembre 1898 au 31 octobre 1899 dans la place de Cahors.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Cahors, par les soins d'une commission présidée par le Maire ou son délégué.

Les personnes qui voudront y prendre part devront mettre à l'appui de leur soumission:

- 1° Une pièce constatant leur qualité de Français;
- 2° Un certificat du Maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité.

Il n'est pas exigé de cautionnement provisoire.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges et des instructions réglementaires dans les bureaux de la Sous-Intendance de Cahors où on

délivrera à toute personne qui en fera la demande un modèle de soumission et un état contenant les renseignements spéciaux à la place de Cahors.

Cahors, le 18 septembre 1898.

Le Sous-Intendant Militaire:
GOUDAL.

Grand Café de Bordeaux
BOULEVARD GAMBETTA

A partir du 15 septembre ce café sera tenu par M. JACQUES LASSUS du CAFÉ RICHELIEU.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 15 septembre il prend la direction du CAFÉ RICHELIEU.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1^{re} marque. — Service irréprochable.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plâtres de toutes natures. Réparation exacte du poil par le *real Réparateur TAILLARD*. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le *real Réparateur TAILLARD*, dit aussi *réparateur J. B. A. T.* connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons encreux plats, étiquettes jaunes.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

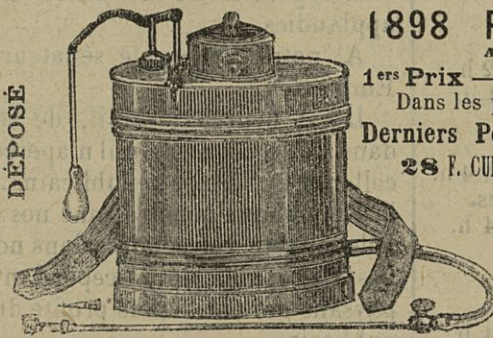
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison.

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

I

Il avait rendu à sa maîtresse sa liberté, sans se demander même si celle-ci avait attendu sa permission pour cela. Il y avait plus d'un mois qu'il ne l'avait vue, et il avait appris, sans chagrin comme sans surprise, qu'elle avait déjà trouvé un consolateur.

Mais il lui devait une visite d'adieu, un cadeau de rupture. Il voulait se conduire en gentleman.

Delphine Lagrange habitait un petit hôtel fort élégant dans le quartier des Chartrons, non loin du jardin public, au coin de la rue de la Bourse.

Pour s'y rendre, Edgar suivit les rues à pieds, voulant laisser s'évaporer dans l'air de la nuit tout le contentement intérieur dont il était plein.

Il était près de minuit.

Il savait qu'à cette heure-là il trouverait sa maîtresse, qui était allée au Théâtre-Français.

Le lendemain, de bonne heure, il partirait pour Royan, où il allait prier son grand-père de venir faire sa demande officielle.

Mais, avant cela, il aurait rompu toute liaison profane.

Delphine prévenue par un mot, devait attendre.

En effet, quand il fut près de la maison, il aperçut de la lumière.

Une lueur douce filtrait à travers les rideaux de dentelle.

La rue de la Bourse, à cette heure, était déserte.

Edgar avait conservé la clef de l'hôtel. Il l'introduisit dans la serrure, ouvrit la porte cochère, et traversa la cour sablée qui conduisait au corps-de-logis principal. A l'heure où il pénétrait chez Delphine, Edgard savait ne trouver aucun domestique dans la maison.

Il se dirigea donc tout droit vers la chambre à coucher. L'escalier qui y conduisait, ainsi que les couloirs, étaient éclairés.

On avait reçu sa lettre... On l'attendait! A moins que ce ne fût son successeur.

Il était sans émotion comme sans jalousie et sans désir... C'était bien mort; le commencement de passion qu'il avait eu pour Delphine, était bien mort!

C'est ce qu'il se disait pendant qu'il frappait doucement à la porte de la chambre au seuil de laquelle autrefois son cœur avait battu si souvent.

III

Au premier coup frappé par Edgard, une voix répondit de l'intérieur:

— Entrez!

Le jeune homme ouvrit la porte.

Delphine était en peignoir, en train d'arranger pour la nuit ses beaux cheveux qui paraissaient dorés et transparents sous la lumière blonde qui emplissait la pièce.

Elle se retourna légèrement, et dit froidement:

— Ah! c'est vous?

— C'est moi... Vous avez reçu ma lettre?

— Oui.

— Et vous m'attendiez?

— Et je vous attendais. C'est mon devoir de vous attendre. Je suis encore votre maîtresse officiellement.

— Croyez, dit Edgard, que je n'en aurais pas pu trouver une autre plus belle, plus charnue...

Elle l'interrompit brusquement.

— Oh! trêve de compliments, fit-elle, au point où nous en sommes...

Vous venez m'annoncer que vous me lâchez?

— Delphine!...

— Que vous vous mariez?

— En effet...

— C'est décidé, cette fois?

— C'est décidé.

— Bien du plaisir!... Mais je vous préviens que je n'ai qu'une minute à vous donner... Vous pensez bien que je n'ai pas attendu mon congé pour accepter d'autres hommages.

— Je ne veux pas non plus, dit Edgard,

abuser de vos instants, je vous avais promis de vous laisser un souvenir des bonnes relations que nous avons eues ensemble, et je venais voir ce qui vous ferait le plus de plaisir.

Delphine cessa d'arranger ses cheveux, se mit à sourire.

— Et bien, dit-elle, c'est gentil, ça!...

Elle offrit un siège.

— Mais assieds-toi... Tu restes là planté. Débarrasse-toi... Tu as l'air d'un étranger en visite... Et tu es chez toi... Tout ce qui est ici...

— Vous appartient depuis longtemps, dit Edgard.

— Et voilà que tu ne me tutoies plus maintenant

— C'est inutile, comme nous ne devons plus avoir de relations...

— Alors, c'est bien fini?

— Oui, bien fini.

— Et bien! je te regretterais, parole d'honneur! Tu étais gentil et gai. Mais laisse donc ton chapeau, ta canne.

Elle prit le chapeau et la canne du jeune homme, les deposita sur le canapé.

— Comme elle est lourde, ta canne, dit-elle. Il y a une épée dedans?

— Oui.

— Je ne t'la connaissais pas.

— Il y a quelques jours seulement que je l'ai achetée.

(A suivre.)

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain